



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 24 octobre 2023

### ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES COMPLÉMENTAIRES DE POUILLAC LES 3 ET 10 DÉCEMBRE 2023

Suite à la démission de quatre conseillers municipaux, les électeurs de la commune de Pouillac sont convoqués **les dimanches 3 et 10 décembre 2023** pour procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il aura lieu **le dimanche 10 décembre 2023**.

La sous-préfecture de Jonzac procédera à la réception des déclarations de candidature en prenant préalablement rendez-vous :

- par téléphone au 05 46 27 46 63

- ou par mail à l'adresse suivante : [sp-jonzac-reglementation@charente-maritime.gouv.fr](mailto:sp-jonzac-reglementation@charente-maritime.gouv.fr)

Pour le premier tour :

**le mardi 14 novembre 2023 et le mercredi 15 novembre 2023**

de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

**le jeudi 16 novembre 2023**

de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

En cas de second tour de scrutin :

**le lundi 4 décembre 2023**

de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

**le mardi 5 décembre 2023**

de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)